



SEJOUR A SIREUIL



Du 28 AU 30 AVRIL 2025
Réservé aux 12/15 ans
Jeunes né.e.s entre 2010 et 2013

Renseignements auprès du Service des Sports : 05.53.53.20.23

Le séjour à dominante « Sport et Culture » est organisé par la Ville de Périgueux, les enfants seront encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville de Périgueux et par des moniteurs diplômés d'état.

TRANSPORT

Le transport en minibus, sera assuré par la Ville de Périgueux, départ depuis la Filature de l'Isle. Retour à la Filature de l'Isle.

SITE



Situation géographique : Le centre est situé en pleine nature, à une dizaine de kilomètres des Eyzies de Tayac.

Cadre de vie :

1 groupe de 16 participants maximum encadrés par 2 éducateurs diplômés de la Ville de Périgueux.

Hébergement Cap Sireuil, géré par la Ligue de l'Enseignement, est équipé de 3 pavillons d'hébergement de 33 lits chacun. Agrément Ministère Education Nationale, Jeunesse et Sports n°241721002

ACTIVITÉS

Activités De Pleine Nature : demi-journée spéléologie, randonnée pédestre, course d'orientation...

Activités culturelles Découverte du château de Commarque



ORGANISATION DU SEJOUR

L'équipe d'encadrement

Le groupe sera encadré par trois éducateurs sportifs de la ville de Périgueux diplômés.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies. Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'organisation de la vie quotidienne

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever, la toilette et le petit-déjeuner, servi en salle à manger entre 8h et 9h. De 9h à 12h00 départ pour les activités sportives ou culturelles. Vers 12h, un repas (ou un panier pique-nique pour les journées à l'extérieur) préparé par une équipe de professionnel sera servi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 14h pour se terminer à 16h30. Après le goûter, le bilan de la journée et la présentation de

la journée du lendemain, les enfants s'attèleront à la rédaction du journal du séjour de 17h à 18h30. Ensuite, c'est le moment de la douche et d'un temps où les enfants pourront se détendre, se retrouver et échanger sur la journée écoulée... Le repas sera servi vers 19h15 et une veillée viendra clôturer la journée jusqu'à 22h.

L'alimentation

La cuisine est réalisée sur place par l'équipe de la base de loisirs, dans le respect d'une alimentation équilibrée et variée. Les jeunes pourront aider les équipes de service pour mettre le couvert, débarrasser et nettoyer les tables. Le régime alimentaire devra être précisé dans la fiche sanitaire.

Allergies alimentaires :

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques.

Linge

Le lavage du linge ne sera pas assuré durant le séjour.

Il est essentiel de prévoir le linge proportionnellement à la durée du séjour, se référer à la fiche trousseau.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Il sera possible d'envoyer un message à votre enfant par SMS au **06.84.86.10.46**.

En cas d'urgence, l'équipe d'animation est disponible au **06.84.86.10.46**.

Nous vous demandons de ne téléphoner qu'uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pourrions en aucun cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison du nombre d'enfants et pour ne pas perturber les activités mises en place tout au long de la journée.

PREPARER LE SEJOUR

Le trousseau

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de réservation. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, montre (que nous déconseillons fortement...)

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration. Il est recommandé de marquer le trousseau dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

L'argent de poche

Il sera autorisé 30€ par enfant qui seront remis aux éducateurs sportifs le jour du départ dans une enveloppe portant les nom et prénom de l'enfant.

L'argent sera distribué à l'enfant sur sa demande et selon ses besoins.

Santé

Une fiche sanitaire vous sera remise à l'inscription. Veillez à la remplir soigneusement. Elle comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour, les animateurs seront en charge du suivi des enfants. Ils assureront les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et seront le relais avec le cabinet médical, si nécessaire.

Utilisation du téléphone portable

Le téléphone portable est un outil de communication régulièrement utilisé par les jeunes, y compris en séjour de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de mineurs. Nous vous conseillons donc de ne pas emporter de téléphone pendant le séjour.

Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles communes. Il sera conservé par les éducateurs sportifs durant la journée et leur utilisation ne sera autorisée que de 20h00 à 20h30.

Objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablette, bijoux, téléphone, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée à la directrice dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, tablettes, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de la Ville.

Frais médicaux

La Ville avancera les frais médicaux. Ceux-ci feront l'objet d'une facturation aux responsables de l'enfant. En contrepartie du règlement, nous transmettrons les feuilles de soin pour remboursement.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par l'assurance PNAS de la Ville de Périgueux au titre de la Responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

TARIF DU SÉJOUR

Le coût du séjour est calculé selon les tarifs appliqués pour les séjours inclus dans le dispositif « Vacances apprenantes » en tenant compte du quotient familial des familles :

Quotient Familial de 0 à 750 : **Gratuit**

Quotient Familial de 750 à 1000 : **27€**

Quotient Familial de 1000 à 1200 : **30€**

Quotient Familial de + 1200 : **33€**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Une réunion d'information et pour une rencontre entre les éducateurs sportifs, les jeunes et les familles se tiendra le **mardi 22 avril 2025 à 18h30 à La Filature de l'Isle**. Ce moment permettra de faire connaissance avant le départ et de répondre aux dernières interrogations.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

Documents à remettre avant le jour du départ

- Fiche de réservation complétée et signée
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Le règlement intérieur signé
- Fiche trousseau complétée
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF avec mention du quotient familial
- Attestation carte vitale
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Attestation d'assurance avec responsabilité civile
- Règlement du séjour par chèque à l'ordre du Trésor public
- Copie de l'ordonnance si traitement médical

Service des Sports

Sport@perigueux.fr

05 53 53 20 23

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

CENTRE CAP SIREUIL – LES EYZIES DE TAYAC (24)

Séjour activités de pleine nature

À retourner avant le 28 mars 2025 (dans la limite des places disponibles)

Dates : du lundi 28 au mercredi 30 avril 2025 Départ : Filature de l'Isle - Retour : Filature de l'Isle

NOM DU PARTICIPANT :

PRÉNOM :

Sexe : F M Né(e) le :

Ets. Scolaire fréquenté & Commune : Classe :

Ce jeune est déjà parti avec la Ville de Périgueux ? OUI NON

RESPONSABLE DE L'ENFANT : père mère tuteur légal autre Préciser :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Tél. fixe :

Email :

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e),père, mère, tuteur, (*rayez la mention inutile*)

1. autorise mon fils - ma fille /le - la jeune à pratiquer les activités organisées dans le cadre du séjour, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont j'ai pris connaissance ;
2. autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
3. autorise mon enfant à quitter l'hôpital, la clinique avec le directeur du séjour ou son représentant nommément désigné par celui-ci ;
4. m'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales éventuelles ;
5. m'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que les frais d'accompagnement d'un animateur.

Fait àle

Signature obligatoire du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé



<h1 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2024-2025</h1>	<p style="text-align: center;">1 – ENFANT</p> <p>NOM: _____</p> <p>PRÉNOM: _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE: _____</p> <p style="text-align: center;">GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	--

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en septembre 2023 Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

1 - **Nom de la compagnie d'assurance :** -----
 Numéro de la responsabilité civile : -----

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT polio		BCG	
Ou Tétracoq		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. **Attention:** le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? Oui Non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Allergies: **ASTHME** oui non **ALIMENTAIRES** oui non **MEDICAMENTEUSES** oui non
AUTRES _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler).

En cas de régime alimentaire, précisez :

SANS VIANDE **SANS PORC**

Indiquez ci-après:

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, comportement particulier, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

Recommandations utiles des parents:

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. Précisez.

BAIGNADE : SAIT NAGER

SE DEBROUILLE

NE SAIT PAS NAGER

Observations diverses :

4 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail: _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail: _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Médecin traitant :

Nom: _____ Tél _____

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Date :

Signature:

Séjour à Cap Sireuil Les Eyzies de Tayac

TARIF DU SÉJOUR

Le coût du séjour est calculé selon les tarifs appliqués pour les séjours inclus dans le dispositif « Vacances apprenantes » en tenant compte du quotient familial des familles :

Quotient Familial de 0 à 750 : **Gratuit**
Quotient Familial de 750 à 1000 : **27€**
Quotient Familial de 1000 à 1200 : **30€**
Quotient Familial de + 1200 : **33€**

Documents à remettre avant le jour du départ

- Fiche de réservation complétée et signée
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Le règlement intérieur signé
- Fiche trousseau
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF avec mention du Quotient Familial
- Attestation carte vitale
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Attestation d'assurance avec responsabilité civile
- Règlement du séjour par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces
- Copie de l'ordonnance si traitement médical

DROIT A L'IMAGE

Demande d'autorisation

Je soussigné(e)

Demeurant :

.....

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

(Cocher la case correspondante)

Autorise l'équipe d'animation et l'organisateur du séjour à photographier et à filmer

L'enfant :

Du Au

Autorise la Ville de Périgueux, organisateur/producteur dudit séjour à utiliser, sans limitation de durée, la ou les photographies et/ou films pris pour les usages suivants : *(cocher la case correspondante)*

- Publications sur le réseau social ou autres sites Internet de la Ville
- Publications sur tous supports de communication, édités par la Ville de Périgueux.

Fait àLe.....

Signature du Parent 1 et/ou du Parent 2

REGLES DE VIE

Tu t'apprêtes à participer à un séjour sportif avec le service des sports de la Ville de Périgueux. Ce séjour est avant tout dédié aux joies des sports de pleine nature et de la découverte de Sireuil et ses alentours.

La bonne humeur, le dynamisme et le respect de chacun seront des objectifs de tous. Cependant l'équipe d'animation du séjour instaure un règlement de vie qui concerne tous les participants.

Les règles établies ci-dessous seront non négociables.

Règle n°1 : La vie en collectivité

Nous logerons au centre Cap Sireuil aux Eyzies, il convient donc de respecter toutes les personnes présentes et leur tranquillité ainsi que le personnel de l'établissement (cuisiniers, serveurs, agents d'entretien...). Pour cela, pas de cris ni de courses dans les couloirs et la musique ne sera pas autorisée dans les chambres après 22h00.

Le petit déjeuner est fixé à 8h, le déjeuner à 12h15 et le dîner à 19h30. Ces horaires devront être respectés et il sera demandé de rester à table jusqu'à la fin du repas.

Le respect des autres et des éducateurs, le respect du matériel, la politesse et l'emploi d'un langage correct sans insulte ou violence sont des principes fondamentaux à respecter. Tout manquement à ces principes engendrera le retour de l'enfant chez lui, aux frais de ses parents.

Règle n°2 : Les sorties/les soirées

- Des soirées à thèmes seront organisées par l'équipe d'animation.
- Le coucher est fixé à 22h00.

Règle n°3 : Hygiène de vie

- Aucun jeune ne sera autorisé à consommer ou acheter de l'alcool et du tabac.
- La consommation de stupéfiants est évidemment **INTERDITE**. La découverte de drogue, sa consommation engendrera le retour immédiat de l'enfant chez lui aux frais de ses parents.
- La mixité dans les chambres n'est pas autorisée.

Règle n°4 : Les objets personnels

- Nous déconseillons aux jeunes d'emmener tout objet de valeur. En cas de perte ou de vol, la collectivité se dégage de toute responsabilité.

Règle n°5 : Le téléphone portable

- Il sera conservé par les éducateurs et ne pourra pas être utilisé en dehors des horaires autorisés de 20h00 à 20h30.

Fait àLe.....

Signature du Parent 1 et/ou du Parent 2

Signature du jeune

FICHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

EFFETS A EMPORTER (1) <i>pour un séjour de 5 jours</i>		QUANTITE (1)			
		Conseillée	Fournie par les parents	Relevée à l'arrivée	Relevée au départ
SOUS VETEMENTS	Slips ou culottes	5			
	<i>Soutiens-gorges (à prévoir suivant l'âge)</i>				
	Paires de chaussettes	5			
POUR LA NUIT	Pyjamas ou chemises de nuit *	1			
VETEMENTS	Jupes ou robes	2			
	Pantalons, blue-jeans,	2			
	Tee-shirt	6			
	Survêtement (Haut et bas)	2			
	Shorts, bermudas	3			
	Blouson, veste	1			
	Pull-over chaud, sweat-shirt	1			
POUR LA PLUIE	Imperméable ou K-way	1			
CHAUSSURES	Chaussures de sport	1 ou 2			
	Vieille paire de basket	1			
POUR LA TOILETTE	Serviette de toilette	1			
	Gant de toilette	1			
	Trousse et nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice, gel douche, shampoing, mouchoirs en papier)	1			
BAIGNADE	Maillot de bain **	1			
	Serviette de bain	1			
DIVERS	Casquette	1			
	Crème solaire	1			
	Lunettes de soleil	1			
	Petite gourde	1			
	Petit sac à dos	1			

* *Si incontinence urinaire, prévoir un 2e pyjama*

** *Pour les garçons : slip de bain obligatoire (pas de short de bain)*